
Nouvelles zones, suppression de la contravention, hausse des tarifs... Lundi, Chinon change ses habitudes avec l'ambition de créer du flux et mettre fin aux voitures ventouses. Explications.

Le stationnement payant évolue à compter de lundi. Du changement, certes, mais pas de révolution en perspective.

> **Comment ça marche ?** Six horodateurs nouvelle génération ont été posés et seront mis en service lundi. Simples d'utilisation, ils permettent de régler en liquide ou par carte bleue. Un prérequis : connaître son immatriculation, que le nouveau système impose d'enregistrer à la borne. Pour empêcher le don de ticket entre automobilistes et permettre à la police municipale une gestion plus efficiente.

> **Trois zones...** Dans un premier temps, la réforme ne concernera que l'hyper-centre, compris entre la rue Carnot et le quai Jeanne-d'Arc. Un périmètre qui inclut les places Victoire, du Général-de-Gaulle, de La Brèche et Hofheim. Une zone de stationnement payant appelée à s'étendre d'ici au printemps, avec la mise en place pour avril de six horodateurs supplémentaires. Trois zones aux amplitudes de stationnement différentes sont créées pour « *permettre de la rotation* » et du flux. Pour exemple : les abords de la mairie, de la place Mirabeau et d'Hofheim seront placés en « *courte durée* », limités à deux heures, La Brèche (et ses 86 places) étant destinée à de la « *longue durée* », fixée à cinq heures maximum (voir infographie).

>... **trois tarifications.** Se garer coûtera désormais plus cher. Compter 1,50 € pour une heure près de la mairie, contre 0,70 € auparavant. Un réajustement pour des tarifs « *qui n'ont pas augmenté depuis 2012 et étaient très bas* », explique Frédéric Debaune, chargé de la gestion du domaine public. Une mesure « *dissuasive* », aussi, amplifiée durant la dernière demi-heure : le tarif passe ainsi, selon les zones, de 3 ou 5 € à... 15 €.

> **Du gratuit aussi.** Généraliser la gratuité n'aurait, selon Jean-Michel Burlet, responsable de la police municipale, aucune vertu. « *Les deux derniers mois l'ont montré [NDLR, le matériel obsolète ayant été enlevé], avec des situations où les gens en ont profité pour ne pas bouger leurs véhicules de la journée* », poursuit-il. Lundi, fini l'impunité. En revanche, les parkings Beauloisir, de la forteresse, des places Jeanne-d'Arc et Tiverton ou près de l'Abattoir restent gratuits.

> **Fini les contraventions ?** Le vocable a évolué, laissant apparaître la notion de « redevance », mais le principe reste inchangé. Le montant de 17 € pour défaut de paiement du stationnement disparaît, remplacé par une somme de 15 € qui sanctionnera l'absence de ticket ou le dépassement du délai maximum de la zone. En cas de « *simple* » débordement, la somme déjà versée sera défalquée du forfait post-stationnement adressé à l'automobiliste.

> **Haro sur les « ventouses ».** L'objectif du nouveau système est clair : éliminer les voitures ventouses, habituées à occuper des places sur de trop longues durées. L'origine identifiée par la municipalité de certains maux dont souffriraient le centre-ville et ses commerces. « *Un client potentiel fait plusieurs fois le tour de la place du Général-de-Gaulle, s'il ne trouve pas de place et qu'il n'a pas le réflexe de se diriger vers La Brèche, on prend le risque de le perdre* », analyse Jean-Vincent Boussiquet, adjoint au maire chargé des travaux. Il en va donc de la nécessité de créer une vraie rotation et de responsabiliser des professionnels qui, jusqu'à présent, ont tendance à monopoliser les places en centre-ville.

> **20 km/h dans la vieille ville.** C'est ce que la police municipale appelle la « zone de rencontre ». Elle concerne l'ensemble des rues du centre ancien, où la priorité est donnée aux piétons. Des artères parfois étroites dans lesquelles la vitesse maximale est fixée à 20 km/h. Le stationnement y est également interdit hors emplacements matérialisés, sous peine de contravention (35 €).